

LE PRESIDENT

Tél. : 02 48 67 80 81

Réf. : AB/ DDM/fl

Bourges, le 24 janvier 2013

MADAME MELANIE GOFFI

GARANTE

PROJET POCL

BP 30001

92702 COLOMBES CEDEX

Madame,

Lors de l'atelier technique Environnement - Agriculture et Viticulture tenu le 22 janvier à Cosne sur Loire, le représentant de la CCI du Cher a pu réagir à l'exposé de RFF sur l'étude de faisabilité d'un jumelage A71 - POCL en traversée de la Sologne et aux conclusions présentées.

Il apparaît, en effet, que suite à la question posée par la CCI du Cher le 11 janvier 2012, durant le débat public, (cf. Q.475 :

<http://www.debatpublic-lgv-pocl.org/participer/questions-reponses-detail.html?id=32>)

la réponse écrite du Maître d'ouvrage n'a de notre point de vue rien apporté de convaincant.

Face aux positions inchangées de RFF nous persistons à croire que d'autres conclusions sur la faisabilité du jumelage pourraient être trouvées.

Pour étayer cette analyse nous nous sommes appuyés sur une recherche documentaire dont vous trouverez les références détaillées en pièces jointes.

Un calcul nous permet d'évaluer qu'un ralentissement des rames pour coller au plus près le tracé de l'A71 ne ferait perdre qu'entre 45 secondes et 2 minutes 30.

Plusieurs exemples de projets de LGV nous indiquent que les données de références citées par RFF peuvent varier selon les cas et que le comité de pilotage peut imposer des études de solutions à des vitesses moindres (Dossier Poitiers Limoges).

En certains cas RFF peut s'autoriser des vitesses de référence moins élevées lorsque cela semble l'arranger (GPSO et Pays Basque) ou encore, en certains points, on peut noter des courbures exceptionnelles (Projet LGV Bretagne).

La commission particulière du débat public n'a pas agi pour soutenir ni mentionner notre demande de contre expertise avant publication de la décision de RFF suite au débat.

(cf. Q.467 et réponse : <http://www.debatpublic-lgv-pocl.org/participer/questions-reponses-numero.html>)

Au vu de ces informations nous espérons que vous serez persuadée qu'une vision indépendante doit être obtenue en vue de clarifier la possibilité de réaliser un jumelage de POCL et de l'A71 dans des conditions acceptables et moins catastrophistes sur le plan environnemental, ni aussi pénalisantes que ne le prétend RFF, qui de notre point de vue trouve avec cette question un prétexte pour dévaloriser l'option Ouest.

... / ...

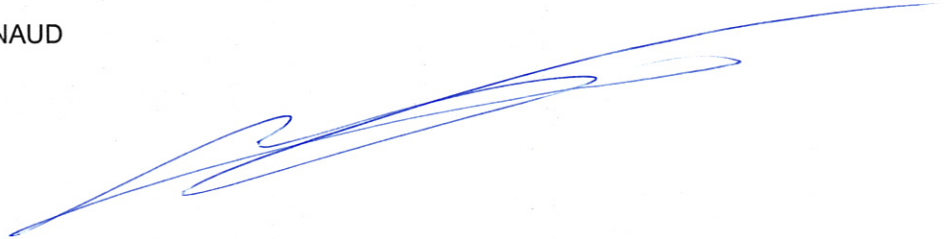
... / ...

Et nous espérons ainsi que votre intervention permettra de missionner une contre-expertise contradictoire sur cette question afin de préciser :

- quelles sont les vitesses minimales pouvant être admises sur l'ensemble du parcours POCL,
- celles possibles pour épouser au plus près le tracé de l'A71 en traversée de Sologne,
- les recommandations techniques qui en découlent (dévers et courbes adaptés, parcours plus rapides sur d'autres sections pour rattraper le retard concédé, déport d'infrastructures existantes).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain BRUNAUD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Alain Brunaud'.